

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE322

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 23

A l'alinéa 26, substituer au mot :

« infructueuse »,

les mots :

« sans effet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.